

28ème Conférence des Coordinations Locales du lundi 11 décembre 2023 de 13h30 à 15h

Prochaines conférences : le lundi 11 Janvier 2024 et le jeudi 15 février 2024

Participants : Coralline MOUTENET pour Chambéry; Marion NOEL pour Charleville-Mézières; Manuella XEMARD et Mme Gehin pour Epinal; Laëtitia VALENSISI pour Marseille; Mme Arrigoni pour Perpignan, Mme PHEULPIN pour Mulhouse, Mme BATAILLE pour Dainville; Marion du PELOUX pour Avrillé; Anita CROCHET, Virginie MARCHAND et Mireille ROZE pour l'ECNP.

Ordre du jour :

- **Comment organiser la sortie d'un enfant du programme PEGASE à l'âge de 7 ans**
- Et toujours vos actualités, vos questions

Points évoqués :

- *Première ébauche de la fiche action SORTIE*
- *Première ébauche d'une synthèse de suivi à la sortie du programme pegase*
- *Envisager un document attestant à l'enfant qu'il a bénéficié de Pegase*
- *Transmettre l'information du suivi Pegase à l'âge adulte, des pistes*
- *Inclusion d'un enfant dont la mère attaque tout : que faire ?;*
- *Programmation des bilans médicaux en dehors de la période de bilan*
- *Nous viendrons vous rencontrer en 2024*

ORGANISER LA SORTIE D'UN ENFANT DU PROGRAMME A L'ÂGE DE 7 ANS

Qui, quand, quoi et comment transmettre ? Suite à la dernière conférence, il a été envisagé de travailler la sortie de l'enfant du programme.

Une fiche action a été travaillée par l'ECNP : présentée ce jour par Anita CROCHET et à retravailler ensemble.

Pour rappel, concernant la scolarité le questionnaire instituteur est en modèle de document dans le Mediateam. Un courrier type information est pensé pour être joint au questionnaire. Il sera mis en forme dans les modèles de documents.

Marion Du Peloux : outil complet. Est-ce qu'il existe un document adressé à l'enfant pour lui faire trace qu'il a été suivi dans le cadre de Pegase ? ECNP : L'idée est intéressante : quelles informations pourraient y figurer ? Le contact du programme Pegase, les médecins qui l'ont suivi par exemple.

Marion Noël : à 7 ans, quel sens va mettre l'enfant à ce document ? L'objectif serait plutôt de verser ce document dans le dossier de l'enfant via le référent ASE. Dans le département 08, ce qui a été convenu, c'est que tout le dossier Mediateam soit transmis à l'ASE pour faire trace. Ceci a été décidé par la DEF pour centraliser les données de santé. ECNP : il est étonnant que les données de santé soient dans le dossier administratif. Il faut que ces données sensibles soient sécurisées. MN : Ces données seront versées dans un dossier papier. L'éducateur de suivi de placement accède aux données médicales. Cet éducateur peut récupérer des CR du CAMSP, par exemple.

Dans le document pour l'enfant, les coordonnées de la personne en charge de la CL Pegase pourraient y être notifiées, afin que l'enfant puisse accéder à son dossier médical plus tard.

Quel lien possible avec le DMP ? ECNP : Cet outil n'est pas adapté à la protection de l'enfance, car il faut qu'un professionnel crée le DMP pour chaque enfant avec une adresse mail valide. Il faut aussi l'autorisation des parents, qui peuvent alors y accéder, éventuellement supprimer des données si elles ne lui plaisent pas.

La Sécurité Sociale pourrait-elle faire une information à la majorité de son suivi dans le cadre du programme Pegase, afin qu'il accède à son dossier médical s'il le souhaite ? ECNP c'est une idée à creuser.

Aujourd'hui, l'information figure seulement dans le dossier ASE de l'enfant : si l'enfant ne consulte pas son dossier, il n'aura jamais accès à l'information de son suivi en santé dans le cadre du programme Pegase. ECNP : à noter que dans tous les modèles de documents du Mediateam, nous avons rajouté une phrase en bas de page qui renvoie sur le site internet "Pour toutes informations concernant vos données de santé rendez-vous sur programmepegase.fr". A développer

Laetitia Valensisi : l'idée d'un document destiné à l'enfant est bonne. Mais sous quelle forme pour que l'information ne se perde pas ? Le carnet de santé est la propriété de l'enfant, et l'information de son suivi en santé Pegase pourrait y être consignée : sur le territoire des Bouches-du-Rhône, les médecins de PMI y notent la synthèse des bilans médicaux Pegase qu'ils réalisent.

Partage du document “Synthèse de suivi à la sortie du Programme Pegase”, qui pourrait être sous la forme d’un modèle de document Mediateam, et que nous vous soumettons aujourd’hui.

Marion Du Peloux : s’il y a eu des soins précoces, comment cela apparaît dans la synthèse ? ECNP : via [le tableau des suivis spécialisés de la page santé](#). Pour rappel, dans le cadre de l’évaluation, l’évaluateur va chercher ce tableau de suivi spécialisé de la page santé pour savoir quels types de soins sont mis en place, dont les soins précoces en psychomotricité et en psychologie.

ECNP : Qui est concerné par une sortie d'enfant ? Epinal, Avrillé, Chambéry, la Roche.

Lauren Gehin : la synthèse est complète. Les graphiques des ASQ intéressants. Hâte que le développement soit mis en œuvre. Quand les enfants sortent de la structure, la puéricultrice rédige un récapitulatif de son suivi en santé, les suivis à mettre en place, les rendez-vous à venir. Le document proposé serait un gain de temps, car la synthèse qu’elle réalise et transmet à la puéricultrice et au médecin de PMI sur leur territoire est assez similaire. [Peut-être y ajouter un champ de texte libre pour les rendez-vous à venir ou à programmer](#). L’information est aussi transmise à la psychologue, afin de la relayer à la Famille d’Accueil par exemple, pour le remplissage des échelles.

Penser un document synthèse sortie de la structure, qui prendrait en compte le dernier bilan réalisé.

Coralline Moutenet : intéressant d’avoir un document plus large. Gain de temps. Pour l’enfant de sa structure qui va sortir du programme Pegase, le bilan des 6 ans n’a pas pu se faire, il a été inclus à 5 ans. Donc peu de données dans la synthèse. A qui orienter la synthèse à la sortie, car c’est enfant est actuellement en MECS où il n’y a personne pour gérer le suivi médical. La PMI ne suit pas les enfants au-delà de 6 ans.

Marion Du Peloux : comment penser la suite des soins précoces à la sortie du programme Pegase ? ECNP : Il ne faut jamais oublier que les soins conventionnels doivent être sollicités et les relancer pour prendre le relai. Le bilan du 84ème mois a une période de programmation de 6 mois, ce qui veut dire que l’enveloppe soins précoces court au minimum jusqu’à la fin de cette période. Le forfait ayant été versé, il peut donc être utilisé sur l’année en cours. Cette période doit aussi être utilisée pour relancer le relai par les soins conventionnels.

ECNP : [SUITE A VOS REMARQUES](#), rajouter le tableau MDPH et un volet “ Prochains RDV programmés ” ouvert en champ libre. Dès que les graphiques seront accessibles dans le volet pancarte, nous vous mettrons à disposition un document “ Synthèse sortie de l’enfant ” dans vos modèles de document Mediateam. Vos retours d’expérience des

enfants qui vont sortir, vont permettre de faire remonter des réalités de terrain qui n'ont pas été pensées jusqu'alors et d'améliorer encore nos outils.

VOS QUESTIONS

Coralline Moutenet : un enfant serait à inclure, mais la mère a renvoyé l'autorisation signée en ayant modifié les phrases du document d'information parentale, signifiant qu'elle refuse l'inclusion de son enfant dans le programme Pegase. Le père a donné l'autorisation de son côté. Difficile de travailler avec les parents dans ce cadre. ECNP : Le fait que le père ait donné son accord, l'enfant peut être inclus. Cependant peut-être solliciter le responsable protection pour traiter la question de la mère. CM : En dehors de Pegase, pour cet enfant le suivi médical est compliqué : mère qui remet tout en question. ECNP : Informer le responsable ASE de la complexité de cette situation de manière globale. Pour cette situation, comment s'est passée la présentation du programme ? CM : Réalisée par la psychologue et la puéricultrice lors de l'entretien médicopsychologique 1 mois après l'admission.

Retour d'expérience de Lauren Gehin de sa place de cheffe de service : exemple du refus d'inclusion de son enfant dans Pegase d'un père suspicieux car c'est l'hôpital qui avait fait le signalement. Le JE n'a pas été sollicité pour faciliter le travail avec ce père et dans cette situation, l'enfant n'a donc pas été inclus et les soins ont été mis en place par d'autres moyens. Il faut vraiment évaluer si cela va servir la situation de l'enfant ou pas. Et voir comment vont se positionner les juges.

ECNP : Parfois il faut accepter d'attendre que la situation s'apaise. Ne pas la faire flamber.

Laëtitia Valensisi : : en ce qui concerne la programmation des bilans, les médecins de PMI donnent des rendez-vous au-delà de la date requise pour le bilan, avec entre 2 et 20 jours de retard. Comment faire ? La charge de travail augmente pour les médecins. ECNP : Il faut garder en tête que l'enfant doit être vu par un médecin au moins tous les 6 mois pour les plus grands. Par contre, il faut être vigilant jusqu'au 13ème mois le rythme des bilans soit respecté, sans quoi certains bilans ne seront pas réalisés.

VOS ACTUALITÉS

Sur Dainville : Mme Bataille revient d'un long arrêt, reprise de ses fonctions. Les inclusions se poursuivent. 3 médecins qui interviennent sur la structure.

Sur Epinal : un des médecins du CH (qui n'est pas rentré dans Pegase) fait remonter de façon un peu véhémement que les bilans Pegase prennent du temps. Mme GEHIN doit programmer, courant mars 2024 une réunion pour faire le point avec les différents acteurs et partenaires de Pegase : identification des freins et des points positifs.

ECNP : en 2024, comme nous l'avons annoncé à toutes vos directions, nous avons prévu de venir rencontrer vos équipes dans ce but, si c'est possible de participer à ce temps de rencontre ?

Ce compte-rendu sera versé sur votre Communauté de Pratique, consultable sur le lien suivant : <https://www.programmepegase.fr/cdp-pegasecoordination>

Rappel de votre mot de passe : segapecoordo

Remarque : l'ECNP est régulièrement en télétravail, c'est pourquoi, **pour toutes questions pensez à privilégier nos boîtes mails nominatives :**

mireille.roze@programmepegase.fr

virginie.marchand@programmepegase.fr

mallory.durand@programmepegase.fr

angele.trullen@programmepegase.fr

Prochaines conférences :

Le jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 15h et le jeudi 15 février 2024